FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT

Commission Fédérale Basket Fauteuil – 2026-/2027 –

PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'INTEMPERIES (neige, verglas….)

Arbitres et OTM

Au cas où un officiel ne peut honorer sa désignation pour cause d'intempéries, il doit obligatoirement prendre contact avec :	➲ son répartiteur (qui se chargera d'informer le responsable FBI, le responsable administratif et juridique et le Responsable Développement)
	➲ le club recevant
	➲ son ou ses collègues

Les clubs

Si une équipe ne peut se déplacer, elle doit prévenir :	➲ le club adverse
	➲ les arbitres
	➲ les Officiels de Table de Marque (s'ils ont été désignés)
L'ensemble des informations est consultable sur la convocation de la rencontre (n° de tél., mail..)	